

Conférence de presse IKEA : 24 mai 2007

Texte Dominique Dorthe

Le principe de la primauté de la réadaptation sur la rente n'est pas nouveau et l'Assurance invalidité le met en application depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1960. Cependant, les offices AI qui en sont les agents d'exécution se sont rendus compte depuis de nombreuses années que la collaboration avec les entreprises était indispensable pour mettre en place ce principe et actualiser les possibilités de réinsertion de nos assurés en entreprise.

Il est bon de rappeler que le système qui prévaut en Suisse en ce qui concerne l'incitation faite aux entreprises pour engager des personnes invalides compte avant tout sur leur bonne volonté et leur sens de la solidarité.

Dans le cas particulier du canton de Vaud, nous avons constaté une certaine stagnation de notre taux de placement au début des années 2000 et, après une analyse approfondie de la situation, avons décidé de développer une nouvelle stratégie de communication envers les entreprises. En effet, si le discours des personnes de terrain mettait en avant à cette époque une certaine réticence, dans une situation économique tendue, de former ou d'engager des personnes en situation d'invalidité, nous avons remarqué en même temps une grande méconnaissance des entreprises de la réalité du monde de la réinsertion professionnelle avec 4 clichés fortement ancrés :

- Les personnes bénéficiant de l'aide de l'AI ne peuvent contribuer au bon fonctionnement d'une entreprise car trop pénalisées par leur état de santé
- Ces personnes ne sont en général pas motivées à travailler
- Le fonctionnement de l'AI est très lent et hermétique
- Les entreprises ne reçoivent aucune aide pour réinsérer leurs propres employés atteints dans leur santé.

Face à ces préjugés, nous avons développé dès 2003 une communication nouvelle, visant à présenter les personnes bénéficiant de mesures de réinsertion professionnelles comme des personnes motivées et surtout, capable d'exercer une activité ciblée, dans laquelle elles ont pu être très souvent formées par nos soins et présentant en majorité un rendement normal. De plus, nous avons proposé notre aide aux entreprises pour trouver des solutions concernant leur personnel atteint dans sa santé. Cette aide peut aller d'un simple conseil visant à assurer une mobilité interne, à une incitation de dépôt de demande AI assortie d'un traitement prioritaire du dossier dans le but de mettre en place des prestations aussi diverses qu'un équipement de poste de travail ou une mesures de réinsertion dans l'entreprise ou, si ce n'est pas possible, dans un autre cadre professionnel.

Ces démarches nous ont permis de sensibiliser 650 entreprises de notre canton avec une collaboration particulièrement efficace avec les PME.

Parallèlement nous avons entrepris diverses expériences pilotes dans un premier temps, qui se sont par la suite institutionnalisées, ayant pour but de collaborer avec les assureurs privés et publics qui se trouvent en première ligne lorsque le processus d'invalidation se déclenche.

Toutes ces expériences nous ont permis de constater, sur le terrain, la nécessité de pouvoir intervenir au plus vite et au plus près de la réalité des travailleurs, ce que nous faisons déjà avec les moyens du bord et sans cadre légal réellement incitatif. L'expérience de notre collaboration avec IKEA, qui fut l'une des premières entreprises que nous avons contactées dans le cadre de ces démarches, montre d'une part qu'un réseau de communication étendu et impliquant les divers partenaires doit être mis en place si l'on veut assurer le succès des démarches de réinsertion et du suivi des situations communes. Elle démontre également que la gestion des situations les plus difficiles, notamment celles qui impliquent une problématique psychique ou des problèmes de comportement, nécessitent une prise en charge spécialisée et une présence de terrain constante que le cadre actuel permet difficilement de mettre en place de façon efficace et surtout d'aller au-delà des expériences que nous menons avec quelques entreprises avec lesquelles nous avons l'opportunité de collaborer.

23 mai 2007 / Dominique Dorthe-bik

Conférence de presse OFAS – IKEA - OAI

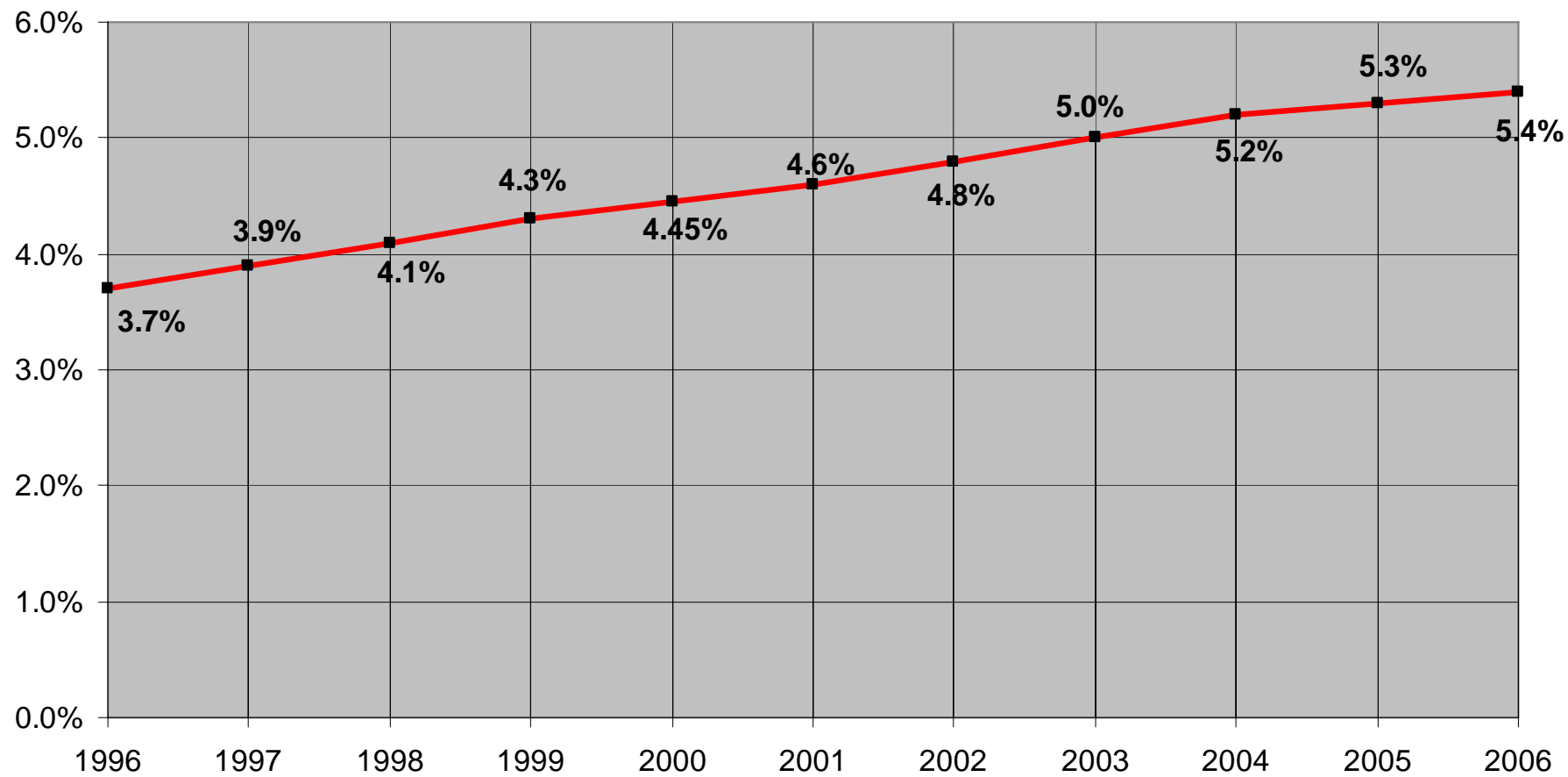
24 mai 2007

Intégration professionnelles des personnes invalides :
Quelle est la réalité en entreprise ?

Notre principe de base :

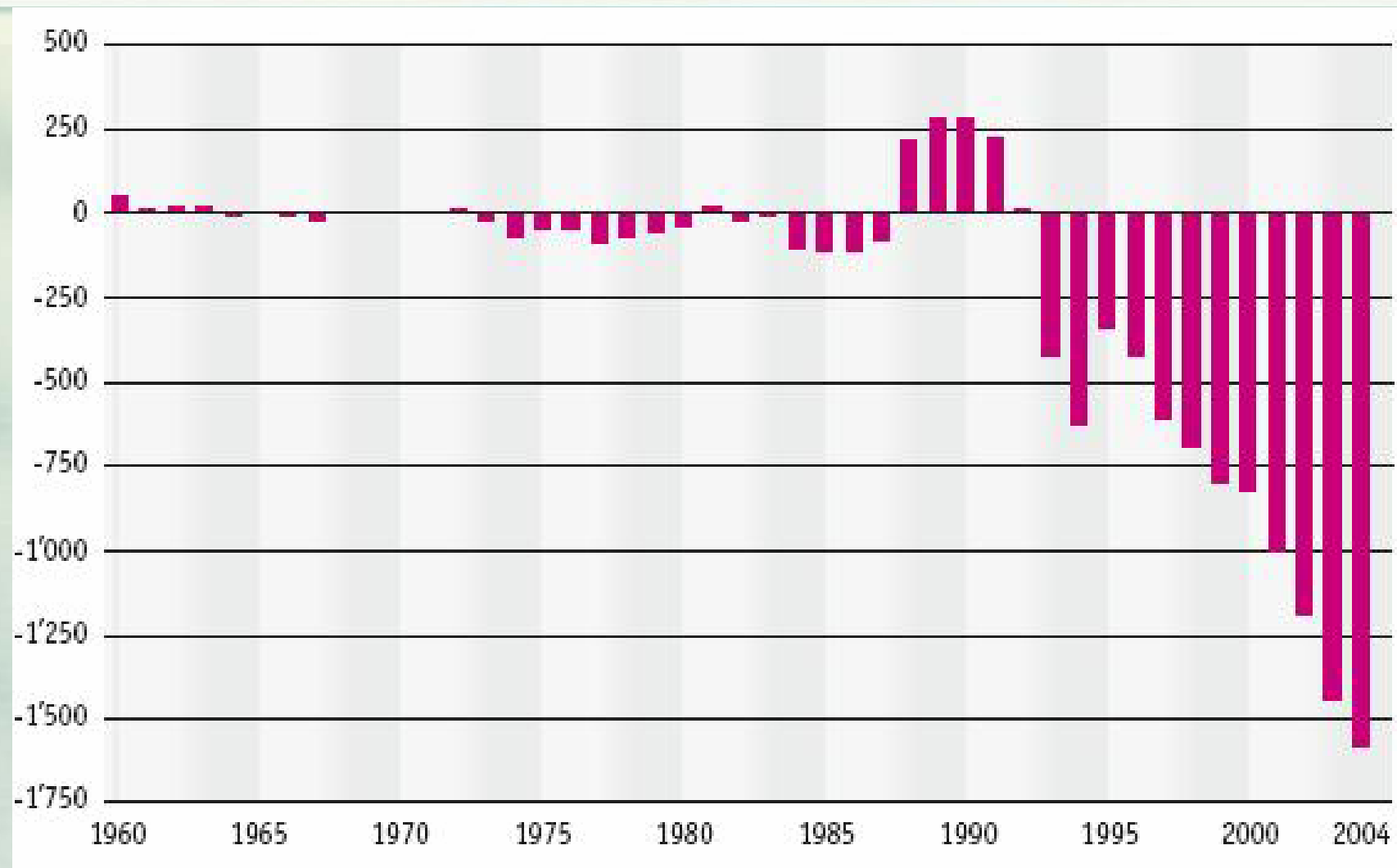
- « La réadaptation prime la rente »

Pourcentage d'invalides dans la population active en Suisse



Comptes de l'AI de 1960 à 2004

(millions de CHF)



Quelles incitations à l'engagement de personnes invalides?

- Susciter la bonne volonté et la solidarité dans les entreprises

Début des années 2000

- Nouvelle stratégie de communication
 - Information sur la réinsertion professionnelle auprès des entreprises

Les 4 clichés :

- Les personnes bénéficiant de l'aide de l'AI ne peuvent contribuer au bon fonctionnement d'une entreprise car trop pénalisées par leur état de santé
- Ces personnes ne sont en général pas motivées à travailler
- Le fonctionnement de l'AI est très lent et hermétique
- Les entreprises ne reçoivent aucune aide pour réinsérer leurs propres employés atteints dans leur santé.

Evolution de la communication

- Dès 2003...
 - Sensibilisation plus accrue auprès de 650 entreprises de notre canton
 - Collaboration particulièrement efficace avec les PME
 - Collaboration avec les assureurs privés et publics
 - Vers la détection et l'intervention précoce

Sur le terrain

- Notre mot d'ordre : 
- Intervenir plus vite et au plus près de la réalité des travailleurs

Collaboration avec IKEA

- Un partenariat réussi !

